

Qui, dans les établissements et services **habilités par la Justice**, et à fortiori dans ceux qui dépendent de la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**, n'a pas entendu parler, ou visité, ou fait une session à **VAUCRESSON** ? Mais, sait-on que le centre de formations et d'études de Vaucresson a été fondé, en 1951, par **Henri Michard**, qui l'a dirigé jusqu'en 1974 ? Cet ancien inspecteur d'académie, entré à l'**Education Surveillée** en 1945, a lancé à Dijon, entre 1952 et 1957, l'observation en milieu ouvert (**OMO**), ancêtre du service actuel d'investigation et d'orientation éducative (**SIOE**), géré par l'**ACODEGE**. A Henri Michard, nous sommes également redevables de l'esprit de **recherche** dans le travail éducatif, et sa participation à la création du diplôme d'état d'éducateur spécialisé a été essentielle. On ne pourrait donc laisser passer le décès d'Henri Michard (21 juin 2002) sans faire mémoire de ce « grand bonhomme ». Depuis le 13 décembre 2002, le centre de Vaucresson s'appelle **CENTRE HENRI MICHARD**.

HENRI MICHARD (1908 - 2002) et le secteur associatif habilité par le Ministère de la Justice

par Etienne JOVIGNOT, Directeur du Centre d'Observation (CO) « Les Cèdres » de 1954 à 1962

L'influence bénéfique d'Henri MICHARD s'est étendue, au-delà de l'« Education Surveillée », aux établissements et services gérés par des Associations privées, habilitées par la Justice : il a largement contribué à faire progresser ceux-ci, notamment dans la connaissance des mineurs par l'**observation**. Il a éveillé les équipes éducatives à participer méthodiquement à des **recherches** sur la délinquance juvénile. Il s'est aussi engagé, avec beaucoup de conviction, à la création du **diplôme d'état d'éducateur spécialisé**.

- | -

Lorsqu'en janvier 1954, je succédais à Pierre ALLOING, à la direction du **Centre d'Observation de CHENOVE-DIJON**, géré par l'ARSEA¹ de Bourgogne/Franche-Comté, Pierre me présenta à Henri MICHARD : « C'est un grand bonhomme » me dit-il. Je fus en effet impressionné par la clarté et le dynamisme de ses idées : depuis 1952, avait commencé, en annexe de l'internat du CO, une expérience d'**observation en milieu ouvert**, la première en France dans un contexte **privé**, parallèlement à celle menée au CO public de Collonges au Mont d'or (Lyon). H. Michard tenait beaucoup à la poursuite de l'expérience dijonnaise - qui se déroulait en partie en milieu rural - dont les résultats, comparés à ceux de Lyon, pourraient permettre une « révolution dans le système éducatif », public ou privé : au lieu d'enfermer le jeune dans le milieu - forcément artificiel - de l'internat, c'était l'éducateur qui allait vers le jeune pour appréhender sa personnalité dans son milieu naturel, et esquisser un début de rééducation.

Je m'engageais donc à poursuivre cette expérience et à la développer. L'**OMO**, comme nous l'appelions, fut étendue aux filles et aux jeunes garçons pour lesquels une éducatrice fut engagée. H. Michard contacta les juges pour enfants de la région qui répondirent favorablement. Il fallut donc s'équiper en véhicules et recruter des éducateurs. H. Michard venait fréquemment à Dijon pour analyser avec nous notre travail et nos dossiers, nous conseiller sur nos difficultés. Il suscitait des réunions d'échanges avec l'équipe lyonnaise de l'éducation surveillée, animée par Guy Dutey. Un jour, il nous dit en souriant : « Avec l'habilitation du privé, on peut faire ce que l'on veut... à condition de vouloir des choses raisonnables ».

Voyant ses enfants grandir, au cours de l'hiver 1956-57, H. Michard estima que le temps était venu de passer à la présentation écrite. Il composa donc l'ouvrage « L'observation en milieu ouvert », dont chaque paragraphe était illustré d'exemples tirés des dossiers de Lyon et de Dijon. Le dépouillement de ces dossiers ne fut pas un mince travail, mais le résultat fut très intéressant et servit au développement de l'OMO à travers la France et les pays francophones. Au congrès de l'UNARSEA² à Strasbourg, à l'automne 1957, H. Michard fit une synthèse rapide de son livre, puis nous demanda de présenter les expériences lyonnaise et dijonnaise. Au plan technique et pédagogique, l'OMO était « mise sur rails ».

Il restait à passer du stade expérimental au stade juridique. Les textes officiels, préparés par H. Michard et son équipe, furent publiés à partir de 1958. Pour permettre aux magistrats pour enfants d'avoir, dans des délais raisonnables, **connaissance de la personnalité des mineurs** et de pouvoir assurer à ceux-ci une **première prise en charge éducative**, peu à peu, fut implanté, auprès des tribunaux pour enfants, un organisme, public ou privé, combinant les avantages de l'observation en milieu ouvert et de la consultation d'orientation éducative.

A Dijon, en 2002, 43 ans après la mise en place officielle de l'OMO, les magistrats pour enfants disposent, en plus du service public, d'un service privé d'**investigation et d'orientation éducative (SIOE)** qui, en 2001, a pris en charge 243 mineurs.

L'intuition d'Henri Michard, au cours des années 50, était si juste et profonde qu'elle a défié l'épreuve redoutable du temps.

- || -

Au cours de l'hiver 1956-57, en dépouillant les dossiers d'OMO pour appuyer sur des exemples concrets les analyses d'H. Michard concernant l'observation en milieu ouvert, je n'avais pas plus conscience de faire de la **Recherche** que monsieur Jourdain de parler en prose : c'était pourtant une bonne, quoique modeste, épreuve d'entraînement, effectuée sous une direction précise et méthodique.

¹ ARSEA : Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

² UNARSEA : Union Nationale des ARSEA

Par la suite H. Michard demanda à l'équipe d'OMO d'étudier la personnalité de 67 jeunes délinquants des tribunaux de Dijon, Besançon, Chalon sur Saône, en répondant, pour chacun d'eux, à des questionnaires très analytiques au plan social, pédagogique, psychologique, médical. L'ouvrage sur les facteurs de la délinquance juvénile, intitulé « 500 jeunes délinquants » fut publié en 1963. La mobilisation nécessitée par notre participation à ce travail, nous fit comprendre quelle rigueur impliquait le fait d'être - comme disait H. Michard pour nous encourager - « l'antenne dijonnaise du Centre de Vaucresson ».

En 1962, alors que je quittais le CO de Chenôve pour ouvrir l'Ecole d'éducateurs de Dijon, H. Michard confia à Michel Jouin, nouveau responsable du service d'OMO-COE, l'animation d'une **recherche-action**, comme on appelait à l'époque cette étude directement liée au travail sur le terrain. Il s'agissait de parvenir à connaître « de l'intérieur », des bandes de jeunes délinquants qui sévissaient à Dijon. Comme plusieurs membres de ces bandes étaient suivis en milieu ouvert, le travail de recherche des éducateurs et éducatrices fut facilité. On découvrit que ces bandes étaient bien structurées ; l'une d'elles avait pour chef une fille de 16 ans, phénomène assez rare qui intéressa H. Michard. Les éducateurs purent connaître les rites d'initiation, d'entrée, de passage. Les résultats de cette recherche, menée également par différentes antennes locales de l'éducation surveillée, furent publiés par le Centre de Vaucresson, en 1963, sous le titre « La délinquance des jeunes en groupe ».

Les équipes éducatives qui ont, à travers la France, participé à ces antennes locales de recherche, sous la direction d'Henri Michard, ont toutes exprimé leur satisfaction, concernant la **rigueur**, la **précision** et aussi l'**ouverture de vue** acquises dans ce travail.

- III -

En 1964, les écoles d'éducateurs spécialisés du secteur privé, réunies dans ce qui deviendra leur « Comité d'Entente », ont élaboré un projet de « **diplôme d'état** » (sélection des candidats, programmes d'enseignements et de stages, organisation des épreuves) qui sera présenté au ministère de la Santé Publique et de la Population. Mais un obstacle de taille restait à surmonter : l'accord du ministère de l'Education Nationale auquel devait revenir de présider les jurys d'examen, d'organiser les épreuves, de signer les diplômes et bien sûr, de donner son accord sur les programmes.

C'est alors que Pierre Alloing, qui avait ouvert l'Ecole de Marseille et entretenait avec Henri Michard de solides relations à la fois professionnelles et amicales, lui présenta notre projet de diplôme. Ancien inspecteur d'académie à Blois, avant d'entrer à l'éducation surveillée en 1945, H. Michard n'était-il pas le mieux placé pour jeter un pont entre l'éducation nationale et nous ? Il se montra tout de suite intéressé par ce nouveau projet, émanant des écoles ; il obtint l'accord du chef de service de l'éducation surveillée, concerné par ce projet pour les établissements et services habilités par la Justice. Il prit ensuite contact avec l'Inspecteur général de l'Education Nationale chargé des jeunes inadaptés et obtint qu'il présidât une « Commission préparatoire au DEES »³, comprenant un représentant du

ministère des Affaires Sociales (Jean Pinaud), de la Justice (H. Michard), de l'Education Nationale (Inspecteur Général Petit), et deux représentants des Ecoles (Pierre Alloing et Etienne Jovignot).

Les travaux de cette commission ont couvert l'année 1965. H. Michard, qui avait suivi les différentes tentatives de mise en place d'un DEES depuis 1948, était le leader du groupe. L'Inspecteur Général Petit, arrivé avec l'idée a priori que l'éducateur était un surveillant, découvrit peu à peu le rôle qu'avait expérimenté chacun des quatre autres partenaires du groupe et, conscient de son importance, opta pour une formation exigeante et approfondie.

Entre la fin des travaux de la commission et la publication officielle des textes du DEES, le 22 février 1967, une grande année s'écoula. H. Michard nous tint informés du cheminement des textes d'un ministère à l'autre. A sa publication, le diplôme d'état fut, dans l'ensemble, bien accueilli par la profession, mais en raison de son caractère scolaire, critiqué par les écoles qui avaient été associées à son élaboration : on murmura qu'il faudrait le réformer. En fait, l'esprit de cette réforme, dégagé en mai 68, se manifesta dès la session tenue à Vaucresson, du 19 au 23 février 1968. H. Michard le sentit fort bien à la « panel-discussion » finale de cette session, à laquelle il avait tenu à assister avec Jacques Selosse. Beaucoup de critiques mais aussi de propositions positives furent énoncées : c'était déjà mai en février, mais un mai réfléchi, lucide quant à l'avenir.

Quoi qu'il en soit des réformes successives par lesquelles est passé le DEES, une chose est certaine : sans les interventions d'H. Michard en 1965, ces réformes n'auraient pas eu lieu, car il n'y aurait pas eu de diplôme d'état en 1967 !

Le 15 juin dernier, j'envoyais à H. Michard le numéro spécial de « Sauvegarde de l'Enfance » sur la place de l'histoire dans la formation de l'éducateur spécialisé. Dès le 19 juin, il me répondait, soulignant l'intérêt qu'il avait pris à l'évocation de la naissance du DEES : « **Sa lecture m'a rappelé de vieux souvenirs, du temps où l'on ne se préoccupait pas de créer des Centres fermés, mais au contraire de supprimer ceux qui existaient encore** ». Puis fidèle en amitié, comme il l'avait été toute sa vie, il ajoutait : « **J'ai revécu les personnages qui ont marqué l'évolution de l'éducation spécialisée et avec qui j'ai entretenu des relations d'amitié, vous-même, Pinaud, Alloing et bien d'autres** ».

Le 21 juin, Henri Michard quittait les siens.

Il est normal que les éducateurs du **secteur privé, habilité par la Justice**, qui ont bénéficié de l'influence, des conseils, de l'aide de ce « Grand bonhomme » - comme le qualifiait Pierre Alloing en 1954 - éducateurs dont il n'a pas hésité à faire ses collaborateurs, s'associent à leurs collègues et amis du secteur public, pour rendre à Henri Michard, l'hommage qui lui est dû.

Bien sûr, sa carrière s'est déroulée entièrement au service de l'Etat, mais ce fut un **serviteur libre d'esprit**. Nous en avons une belle confirmation dans sa lettre du 19 juin, écrite à quelques heures de sa mort. Quand la sanction prend la priorité sur l'éducation, quand on veut enfermer des adolescents, voire des enfants qui pourraient être suivis en milieu ouvert, alors **l'humaniste s'emporte**, l'ami de la revue « Esprit » rappelle clairement que le **respect de la personne** est le premier principe de notre démocratie.

³ DEES : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé